

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**INTERPRETATION ET EXPLOITATION
DES DONNEES EN BUSINESS INTELLIGENCE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 75 69 08 U32 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

INTERPRETATION ET EXPLOITATION DES DONNEES EN BUSINESS INTELLIGENCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de percevoir des données comme des ressources valorisables ;
- ◆ de déduire quels types d'analyses sont appropriés afin de répondre à différents types de questions du monde des affaires ;
- ◆ d'intégrer et d'exploiter des données de différents types via diverses méthodes d'analyse en vue de répondre aux différentes problématiques d'ordre stratégique ou décisionnel du monde de l'entreprise et de formuler des recommandations pertinentes ;
- ◆ de présenter les données et leurs analyses de manière critique, synthétique et compréhensible pour ses interlocuteurs ;
- ◆ de comparer le cas échéant la performance d'efficacité de différents types de traitement et se faire une idée de la complémentarité possible de ceux-ci ;
- ◆ de formuler des recommandations pertinentes ;
- ◆ d'intégrer une veille technologique en matière d'intelligence artificielle et en « Machine Learning » dans le traitement des données.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*face à une situation issue de la vie professionnelle courante,
à partir de documents dont certains rédigés en langue anglaise,
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ présenter une problématique abordée dans le texte et poser une question de départ,
- ◆ proposer une hypothèse de travail dans au moins un des domaines suivants :

- économie,
 - informatique,
 - technique,
 - secteur public ;
- ◆ répondre de manière claire, concise et argumentée aux questions qui lui seront posées ;
 - ◆ mettre en œuvre de manière adéquate les fonctionnalités d'une base de données tabulaire ;
 - ◆ appréhender la gestion de bases de données et les technologies associées.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Grade de master ou de bachelier de type court défini dans la liste tenue et mise à jour par l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation illustrée par une description de données disponibles et de questions précises sur les décisions à éclairer,

- ◆ d'analyser la situation afin de déterminer les données nécessaires (existantes ou à créer) et de justifier leur intérêt ;
- ◆ d'appliquer la Business Intelligence en respectant et justifiant les différentes étapes et choix opérés ;
- ◆ de formuler des recommandations en liens avec la situation et les données.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

face à des situations illustrées par une description de données disponibles et des questions précises sur les décisions à éclairer,

- ◆ d'appliquer, au travers de multiples cas concrets (adaptés à la taille de l'entreprise, à la structure des données existantes et au type d'analyse désiré), la Business Intelligence (Informatique Décisionnelle) et ses apports comme soutien à la prise de décisions et comme outil collaboratif au sein de l'entreprise ;
- ◆ de repérer les différentes étapes rencontrées en Informatique Décisionnelle pour y associer les actions et les outils pouvant aider à la prise de décisions ;
- ◆ d'appliquer, à une situation, un logiciel open source de Business Intelligence (tel que BIX Software ...) et analyser les possibilités d'autres logiciels (tels que Power BI, TABLEAU, Qlik ...)
- ◆ d'interpréter, de synthétiser et de critiquer les résultats des analyses ;
- ◆ d'exploiter les résultats des analyses ;
- ◆ d'appréhender l'utilisation de la Business Intelligence et de ses outils à divers secteurs d'activités ;
- ◆ de mettre en œuvre une veille en matière d'Intelligence Artificielle (IA) et d'approche Machines Learning.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Interprétation et exploitation des données en Business Intelligence	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40